



Demande de lettre de recommandation

Par **Fairy**, le **12/08/2007** à **15:23**

Bonjour,

1) En cas de démission, ai je le droit de demander une lettre de recommandation a mon employeur pour mes futures recherches d'emploi ? (c'est à dire que la lettre ne serait pas adressée a un employeur en particulier mais ce serait plutot une lettre que je pourrais présenter à un employeur si besoin)

Ma société peut elle refuser de me faire ce courrier ?

S'il refusent quels sont mes droits pour avoir cette lettre dans la mesure ou j'ai toujours été un bon élément et aucun litige avec cet employeur ?

2) En cas de licenciement amiable (pour un motif léger par exemple) est ce que je peux demander cette lettre de recommandation par rapport a mon travail fourni dans la société depuis 5 ans (puisque j'ai été un bon élément) Est ce crédible ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **hanan**, le **14/08/2007** à **16:38**

bonjour,

en ce qui concerne la lettre de recommandation, elle est laissée au libre choix de l'employeur. Vous ne pouvez lui imposer de l'écrire en aucun cas, encore moins après un licenciement

valable ou une démission...

la seule alternative qui vous reste c'est de la demander après votre démission si vous rester en de bons termes avec votre employeur, mais là encore vous ne pouvez rien lui imposer.... Il a parfaitement le droit de vous la refuser et vous n'auriez alors aucun recours possible... Et une lettre de recommandation suite à ce genre de licenciement est suspecte...

Par **Fairy**, le **15/08/2007** à **12:05**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.